

DEPARTEMENT :
AUDE.

Le Maire de QUILLAN,

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX.

VU la délibération en date du 10 JUILLET 2020 par laquelle le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122.22 du C.G.C.T a donné délégation à M. le Maire pour la durée de son mandat afin d'autoriser le maire à signer au nom de la commune toutes les conventions liées à la gestion courante de la commune et n'empportent pas d'engagement financier de la commune ;

Nos Réf. : PC/EJ/MT

Domaine : 3.
Domaine et patrimoine

CONSIDERANT la proposition faite par le SDIS de l'Aude relative à la mise à disposition des sites de manœuvre du hameau de Laval et de Marides ;

Sous domaine : 3.5
Gestion du domaine public

CONSIDERANT que cette convention contribue à l'amélioration de la sécurité interne du territoire;

OBJET :

Convention Commune/SDIS DE
L'AUDE : Mise à disposition de
site de manœuvre.

DATE

20/06/2023

Certifié exécutoire par réception
en Sous Préfecture le :

ARRÊTE

22 JUIN 2023

ARTICLE 1 : Il est souscrit avec le SDIS de l'Aude, représenté par le Président du Conseil d'Administration, M. Christian RAYNAUD, sis ZI la Bouriette à Carcassonne 11870, une convention de mise à disposition de site de manœuvre selon les modalités suivantes :

- Localisation : Site de Marides et Piste Mario Boffelli.
- Durée : un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.
- Condition financière : les sites sont mis à disposition à titre gracieux.

ARTICLE 2 : Les modalités de mise à disposition sont précisées dans la convention ci annexée.

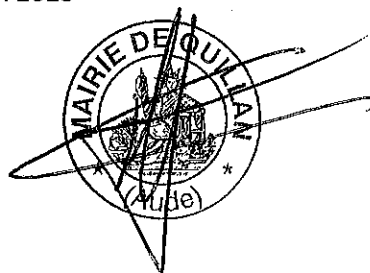
ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans la limite de deux mois francs suivant sa notification à l'intéressé.

ARTICLE 4 : M. le Directeur Général des Services, M. le Chef de la Police Municipale, M. le lieutenant de gendarmerie de Quillan, M. le Colonel du SDIS de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUILLAN, le 20 Juin 2023

Le Maire,

M. Pierre CASTEL.



2023-06-079**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-06-22T11-47-54.00 (MI245875406)**Identifiant unique de l'acte :**

011-200059418-20230622-2023-06-079-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Convention Commune/SDIS DE L'AUDE : Mise à disposition de site de manoeuvre.**Date de décision :** Jun 22, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** 2023 06 079.PDF**Préparé**Date **22/06/23** à 11:47Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **22/06/23** à 11:47Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **22/06/23** à 11:53